

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022



Etaient présent.e.s : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Eliane SAUTERON, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Camille LEBORGNE (à partir de 11h20), Madame Hélène MORVAN, représentants désignés par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN, membre délégué du Conseil Municipal, Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 11h04 : 10

Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 11H04

2022-24 MODIFICATIVE N° 1 RENDANT EXECUTOIRE LE BUDGET ANNEXE 2022 DU CCAS POUR L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES (EHPAD)

Le Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.123-5 alinéa 3 du même code, relatif à la possibilité de gérer par un CCAS en services non personnalisés, les établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.313-12 du même code, relatif aux modalités de conventionnement de ces établissements, entre le président du conseil départemental, les organismes d'assurance maladie, et la collectivité,

Vu les articles L.314 et suivants du même code, relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'agrément du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) d'Ile-de-France – section spécialisée personnes âgées - en date du 7 juin 2007, relatif à l'autorisation donnée au centre

communal d'action sociale d'ouvrir une structure d'accueil de jour pour dix personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,

Vu la délibération n° 2021 - 23 du 16 décembre 2021 proposant le budget 2022,

Vu la décision d'autorisation budgétaire 2022 du conseil départemental de l'Essonne en date du 10 juin 2022,

Vu la décision tarifaire n° 10132 de l'ARS en date du 08 juillet 2022,

Considérant qu'il convient de rendre le budget exécutoire en adoptant une décision modificative,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n° 1 du budget 2022 telle qu'elle est présentée ci-après :

Présentation par groupes de la section de fonctionnement :

	Groupes	BP 2022 proposé	DM 1	BP 2022 EXECUTOIRE
DEPENSES	groupe 1	58 138,51	4 118,82	62 257,33
	groupe 2	147 213,00	9 653,00	156 866,00
	groupe 3	410,00	0,00	410,00
	c/002	11 573,51	-11 573,51	0,00
	total	217 335,01	2 198,31	219 533,33
RECETTES	groupe 1	217 325,02	-27 865,50	189 459,52
	groupe 2	10,00	-10,00	0,00
	groupe 3	0,00		
	c/002		30 073,81	30 073,81
	total	217 335,02	2 198,31	219 533,33

Présentation par sections tarifaires :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENDANCE	Groupes	BP 2022 proposé	DM 1	BP 2022 EXECUTOIRE
	Total 1	10 000,33	0,00	10 000,33
	2		1 783,00	1 783,00
	Total 2	50 823,00	1 783,00	52 606,00
	Total 3	0,00	0,00	0,00
	Total C/002	3 265,04	-3 265,04	0,00
	Total général	64 088,37	-1 482,04	62 606,33

HEBERGEMENT	Groupes	BP 2022 proposé	DM 1	BP 2022 EXECUTOIRE
	Total 1	24 878,00		24 878,00
	Total 2	19 260,00	870,00	20 130,00
	Total 3	400,00		400,00
	Total C/002	8 308,47	-8 308,47	0,00
	Total général	52 846,47	-7 438,47	45 408,00

SOINS	Groupes	BP 2022 proposé	DM 1	BP 2022 EXECUTOIRE
	Total 1	23 260,18	4 118,82	27 379,00
				0,00
	Total 2	77 130,00	7 000,00	84 130,00
	Total 3	10,00		10,00
	Total c/02		0,00	0,00
	Total			
	Total général	100 400,18	11 118,82	111 519,00

TOTAL GENERAL TOUTES SEC	217 335,02	2 198,31	219 533,33
---------------------------------	-------------------	-----------------	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENDANCE	Groupes	BP 2022 proposé	DM 1	BP 2022 EXECUTOIRE
	Total 1	64 088,37	-1 482,04	62 606,33
	Total 2			
	Total C/002			
	Total général	64 088,37	-1 482,04	62 606,33

HEBERGEMENT	Groupes	BP 2022 proposé	DM 1	BP 2022 EXECUTOIRE
	Total 1	52 846,47	-7 438,47	45 408,00
	Total 3			
	Total C/002			
	Total général	52 846,47	-7 438,47	45 408,00

SOINS	Groupes	BP 2022 proposé	DM 1	BP 2022 EXECUTOIRE
	Total 1	100 390,18	-18 944,99	81 445,19
	Total 3			
	Total C/002	-	30 073,81	30 073,81
	Total général	100 400,18	11 118,82	111 519,00

TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS	217 335,02	2 198,31	219 533,33
--------------------------------------	-------------------	-----------------	-------------------

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :
c/ 1021 : 3 000 €

Recettes d'investissement :
c/ 10228 : 3 000 €

Certifiée exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : 14 OCT 2022
de la publication le : 14 OCT 2022

Le Président,
David ROS.



